

01

Réponse à un courrier citoyen (nLPD)

CAS D'USAGE

Un citoyen réclame : permis de construire en attente, facture contestée, demande d'information. Le secrétariat doit répondre vite, juste et courtoisement — sans jamais exposer de données personnelles à une IA publique.

TOKENS

Prompt	~150 tok
Données + contexte	~350 tok
Output	~350 tok

PROMPT PRÊT À COPIER-COLLER

sélectionner tout · Ctrl+A / Cmd+A

- 1

INSTRUCTION

Rédiger une réponse administrative à un courrier de citoyen : accuser réception, expliquer l'état du dossier et la suite de la procédure, en restant courtois, clair et juridiquement prudent.
- 2

RÔLE

Tu es secrétaire communal(e) expérimenté(e) en Suisse romande. Tu écris un français administratif clair (niveau B1 accessible), tu connais les délais de procédure usuels et tu sais qu'une réponse maladroite finit au conseil communal — ou dans la presse locale.
- 3

DONNÉES

- Courrier du citoyen ANONYMISÉ : [NOM] -> [CITOYEN], [ADRESSE] -> [ADRESSE], aucune date de naissance ni n° AVS
 - Objet et état réel du dossier : étape en cours, service responsable, prochaine échéance interne
 - Base légale ou règlement communal applicable (référence)
 - Historique des échanges précédents (résumé)
- 4

CONTRAINTES

- ANONYMISATION OBLIGATOIRE avant tout traitement : un courrier citoyen contient toujours des données personnelles (nLPD). Les champs [CITOYEN], [ADRESSE], [N° DOSSIER] sont complétés à la main, hors IA.
 - Aucun engagement de délai ferme non validé par le service compétent.
 - Aucune appréciation juridique définitive : renvoyer aux voies de droit si litige.
 - Outil hébergé en Suisse exclusivement.
- 5

FORMAT

Courrier formel 1 page maximum : accusé de réception, état du dossier en langage simple, prochaine étape et qui la porte, voie de contact, formule de politesse. Champs entre crochets à compléter hors IA. + Variante e-mail courte (80 mots).

ROI ESTIMÉ

30-45 min par courrier -> 10 min ; sur 20 courriers/mois = ~1 jour de travail récupéré par mois.

SOUVERAINETÉ CH/EU

Infomaniak AI Tools (Genève) — hébergement suisse impératif pour le secteur public. Anonymisation systématique en amont.

GARDE-FOU (ADVERSARIAL)

Relecture et personnalisation par le service avant signature. Aucun nom de citoyen ne transite par l'IA, même souveraine.